

~ DÉCLARATION ~
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES PETITES ÎLES

En tant qu'acteurs impliqués dans la gestion des petites îles¹, nous sommes conscients de la singularité et de la valeur des îles, en terme de patrimoines (naturels, historiques, culturels ou paysagers ; matériels ou immatériels), et de leur intérêt pour le développement d'activités socio-économiques respectueuses et compatibles avec les enjeux environnementaux.

Nous devons faire face à des enjeux partagés récurrents :

- + Les menaces fortes liées aux changements globaux (pollution chimique de l'air et de l'eau, utilisation intensive des ressources, invasions biologiques, destruction des habitats et érosion de la biodiversité, dérèglement climatique) ;
- + La fluctuation saisonnière du nombre d'habitants et de la fréquentation ;
- + La gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie ;
- + La présence et le maintien des services collectifs essentiels (transport, éducation, santé, etc.) ;
- + La dépendance vis à vis de l'extérieur (matières premières, produits transformés, etc).

Nous partageons une vision reconnaissant la nécessité d'initier et de poursuivre, sur ces territoires, une démarche de développement durable fondée sur la déclaration de Rio +20, les objectifs d'Aïchi² et son programme de travail sur la biodiversité insulaire, et les principes de la gestion intégrée des zones côtières³ et des Conventions des Mers Régionales⁴, caractérisée par :

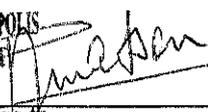
- + L'appréhension du territoire insulaire dans sa globalité terrestre et marine ;
- + L'implication des acteurs concernés du territoire (État, collectivités, acteurs économiques, citoyens, propriétaires fonciers, experts, usagers) ;
- + La gestion équilibrée du territoire, la préservation et la valorisation des patrimoines ;
- + La restauration ou le maintien sur le long terme d'un bon état écologique des écosystèmes, notamment via l'utilisation soutenable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la réduction des pollutions ;
- + Un développement économique et social dans le respect des principes précédents, contribuant au bien-être des populations et à la réduction des inégalités et de la pauvreté, en veillant à anticiper les impacts négatifs de nouveaux projets de développement ;
- + La reconnaissance et la prise en compte de la diversité des formes de savoirs et de pratiques afin de mieux articuler les connaissances empiriques et les savoirs et savoir-faire locaux avec les savoirs "scientifiques".

Nous définissons comme objectifs communs :

- + Traduire dans nos stratégies et nos plans d'actions les principes fondateurs de notre vision commune,
- + Faire émerger des modèles de gouvernance multi-acteurs,
- + Atténuer les impacts des changements globaux qui touchent ou menacent ces territoires, par des outils de gestion, des technologies et par la promotion de changements de pratiques et de comportements des acteurs économiques et des usagers de ces territoires.

Pour atteindre ces objectifs, nous souhaitons mettre en œuvre les moyens suivants :

- + Un réseau d'échange favorisant la coopération et la mise en commun de nos connaissances, de nos compétences et permettant le renforcement de nos capacités,
- + Un vivier d'experts mobilisables pour répondre aux enjeux identifiés localement,
- + Un label pour encourager et valoriser les efforts accomplis par chacun des territoires,
- + Une plateforme pour mutualiser et diffuser les expériences.

Nom AUMASSON Chantal
Institution Syndicat de Heligopolis
Fait à Le Havre le 22 août 2014
Signature 

Maxime Prodromidis
Président SMILO

SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS
83400 ILE DU LEVANT
Tél. : 04 94 03 92 74
@ : syndicatdheleopolis@free.fr

¹ dont la superficie maximum (terrestre) est de 150km², soit 15 000 hectares ; îles « vraies », c'est-à-dire sans pont les reliant au continent, clairement détachées du continent à marée basse ; disposant ou non de statuts de protection particuliers (type Réserve de Biosphère, Parc Naturel, AMP, etc.) ; habitées ou non.